

## Pouvoir d'agitation

Haro sur La protection des emplois “à la française” par Etienne Wasmer

Le Nouvel Économiste, 30 mars 2007

Le professeur et chercheur Etienne Wasmer, 37 ans, par une approche dénuée de dogmes, critique vertement la contre-productivité du système hexagonal.

“La protection de l’emploi ressemble à la ligne Maginot, avec des effets de contournements par les dirigeants dont les conséquences sont dommageables aux salariés.”

---

“Plus la protection des emplois est forte, plus le sentiment d’insécurité, les mauvaises relations et le stress au travail pèsent sur le salarié”, voilà l’assertion pour le moins “éconoclaste” d’Etienne Wasmer, 37 ans, enseignant à Sciences-Po depuis septembre 2006. Sa chaire de professeur à l’Université du Québec à Montréal lui a permis d’étudier de près les provinces canadiennes aux législations du travail différentes, s’appuyant sur une enquête de santé publique portant sur 17 000 individus.

Après s’être intéressé aux études de l’OCDE sur 20 pays, il a braqué son projecteur sur la France, parfaite illustration de sa théorie : les travailleurs en CDI sont protégés par la difficulté de mise en œuvre des licenciements économiques. Celui qui a reçu le prix de meilleur jeune économiste du “Cercle des Economistes” et du quotidien Le Monde persiste et signe : “la protection de l’emploi ressemble en France à la ligne Maginot, induisant des effets de contournements par les dirigeants dont les conséquences sont dommageables aux salariés.” La fléxsécurité y serait appliquée à l’envers, selon le principe du ni-ni : ni sécurité pour les employés, ni flexibilité pour les entreprises, avec pour résultat une 25e place peu flatteuse dans l’Europe des 27. “Dans certains Etats canadiens, le dirigeant signifie oralement son désir de se séparer de son employé. Les indemnités sont en revanche importantes et automatiques, tout le contraire de la France”, explique le chercheur. Quand un employeur français veut licencier, il va chercher la faute pour ne pas se retrouver sans munitions aux prud’hommes. Lettres recommandées, entretiens, réparations en cas de mauvaise procédure sont autant d’éléments traumatisants rappelant le divorce, avec en filigrane le mal hexagonal de recours systématique au conflit comme mode de résolution des séparations. En 2004, chacun des 271 conseils des prud’hommes a eu en moyenne à examiner 700 dossiers nouveaux et a mis un an pour rendre sa décision. En revanche, les indemnités légales atteignent seulement à un cinquième de mois de salaire brut par année d’ancienneté.

Les coûts de licenciement sont donc importants pour les entreprises, mais ils sont incertains, longs, et ne vont pas nécessairement dans la poche des salariés licenciés. De ce fait les employeurs embauchent moins, utilisent le licenciement pour motif personnel, les pressions psychologiques, le harcèlement moral, la placardisation... techniques facilitées par le faible taux de syndicalisation. 96,5% des ruptures de contrat de travail se font par licenciements pour motif personnel, contre 3,5% de licenciements économiques. En agitateur, le chercheur enthousiaste, au verbe clair et précis, lance ses pavés dans la mare des dogmes et suffisances hexagonales. Ses articles dans Le Monde et la publication de ses travaux très attendue démontrent que les initiateurs ont encore leur place en économie du travail. “Les mentalités ont évolué et envisagent de profonds changements”, explique celui qui a écrit “pour une

réforme radicale du droit au logement” dans un cahier du think-tank “En temps réel”, dénonçant sur le même modèle les contraintes infligées aux propriétaires, qui de fait ont tendance à poser des barrières aux personnes de peu de moyens. “Ma pensée se rapproche de la flexsécurité : réduire les obstacles au licenciement tout en multipliant par 3 les indemnités légales... protéger l’individu, et non pas l’emploi”.

Ce passionné de tennis reprend la balle au bond face aux critiques : les réformes induiront une courbe en J, avec détérioration de la situation du marché du travail pendant 2 ans pour un gain différé, d’où les oppositions à venir. La solution, développée dans son blog [www.ew-econ.typepad.fr](http://www.ew-econ.typepad.fr), consiste à d’abord réformer le marché des biens et services, en déréglementant les créations de grandes surfaces, les professions de notaires, chauffeurs de taxis, artisans, afin de créer un véritable appel d’air permettant les transformations. Création monétaire ou relance par la fiscalité sont à exclure, il reste donc cette unique voix, qu’a emprunté avec succès la Nouvelle Zélande dans les années 90, réduisant le comportement malthusien des employeurs à l’embauche que subissaient de plein fouet les jeunes, les femmes et les minorités. “Le concept de harcèlement moral introduit en 2002 dans le code du travail aurait dû s’accompagner d’une simplification des procédures de licenciement pour un résultat gagnant-gagnant”, insiste le Lorrain d’origine. Volontaire, “il escompte bien faire mettre ces questions au cœur des discussions de la présidentielle”.